



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 12 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 12 novembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 20

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

PUBLIÉ LE :

20/11/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Jacques DEGRAVE, M. Hervé FOUBLE, Mme Francine RIBREUX, Mme Marianne SPEISSER, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Séverine DUVIVER, M. Thibaut KUEHN et Mme Carole TRIPLET

Excusées : Mme Emmanuelle DECLETY a donné pouvoir à M. Pierre EVRARD, Mme Linda PATOUT

Absent : M. Matthieu DEVOS

Secrétaire de séance : Mme Francine RIBREUX

D2025-054 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - MISE EN LOCATION DU LOGEMENT SITUE AU 1 RUE LOUIS BRAILLE

Rapporteur : Monsieur le Maire – Pierre EVRARD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune est propriétaire d'un logement situé au 1 rue Louis Braille (au-dessus de l'école maternelle de Wizernes),

Considérant que ce logement a fait l'objet de travaux de rénovation,

Considérant que la mise en location de ce logement contribuera à l'occupation et à la valorisation du patrimoine communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- **DECIDER** de mettre en location le logement situé au 1 rue Louis Braille.
- **FIXER** le loyer mensuel à 500 € (cinq cents euros).
- **PRECISER** que le logement sera disponible à compter du 18/11/2025.
- **VALIDER** le bail joint à la présente délibération.
- **AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à cette location et à accomplir les formalités nécessaires à la mise en location.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD